



Commune de Châtel-sur-Montsalvens

Assemblée communale du 14 mai 2025



Citoyens présents	: 25
Syndic	: M. Eric Barras
Vice-syndique	: Mme Laure Haldimann
Conseillers communaux	: Mme Agnès Chatelan, MM. Cédric Bertschy et Jacques Charrière
Caissière communale	: Mme Nicole Piccand
Secrétaire communale	: Mme Marlène Rime-Jordan
Auditeur	: 1
Excusés	: 4

Introduction

M. le Syndic salue les citoyennes et les citoyens et les auditeurs présents en exprimant son plaisir de la nombreuse participation à cette assemblée.

M. le Syndic, au nom du Conseil communal, ouvre l'assemblée des comptes 2024 qui peut valablement délibérer, celle-ci ayant été convoquée par un avis dans la Feuille officielle n° 17 du 25 avril 2025, par un tout-ménage distribué le 24 avril 2025, par affichage au pilier public et par publication sur le site internet communal, en regard de l'art. 12, alinéa 1, de la Loi sur les communes du 25 septembre 1980.

M. le Syndic annonce les personnes excusées : **M. et Mme André et Isabelle Esseiva, M. et Mme Jean-Claude et Silvia Michel.**

M. le Syndic procède à la nomination de deux scrutateurs :

- pour les deux premiers rangs : **M. Lucien Chatelan**
- pour les derniers rangs : **M. Joël Schuwey**



Commune de Châtel-sur-Montsalvens

M. le Syndic annonce que cette assemblée sera enregistrée en vue d'une meilleure rédaction du procès-verbal.

M. le Syndic procède ensuite à la lecture du tractanda.

Tractanda

- 1) Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 4 décembre 2024
(le procès-verbal ne sera pas lu en assemblée)
- 2) Comptes 2024
 - a) Comptes de fonctionnement
 - b) Compte des investissements
 - c) Rapport de la commission financière
 - d) Approbation
- 3) Investissement réfection du Saudy
- 4) Divers

Comme il n'y a pas de remarque, **M. le Syndic** demande à l'assemblée communale d'approuver le tractanda par main levée.

Approbation du tractanda : oui à l'unanimité

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 4 décembre 2024

M. le Syndic demande s'il y a des remarques concernant le dernier procès-verbal. Comme ce n'est pas le cas, il demande l'approbation du procès-verbal par main levée.

Approbation du procès-verbal : oui à l'unanimité

2. Comptes 2024

M. le Syndic donne la parole à **Mme Nicole Piccand** pour la présentation des comptes 2024.



Commune de Châtel-sur-Montsalvens

a) Comptes de fonctionnement

Aperçu global

	Comptes 2024		Budget 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration	339'573.04	42'978.25	334'912.00	36'460.00
Ordre et sécurité publics,				
1 défense	36'025.65	14'737.50	40'050.00	15'000.00
2 Formation	455'969.30	320.00	453'870.00	
3 Culture, sport et loisirs	51'376.36	398.00	45'855.00	
4 Santé	164'862.70	469.90	174'245.00	1'300.00
5 Prévoyance sociale	183'046.60		179'505.00	1'300.00
6 Trafic et télécommunications	152'453.66	26'227.75	134'509.00	
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	254'970.84	235'077.65	238'765.00	220'225.00
8 Economie publique	49'113.10	400.00	46'200.00	
9 Finances et impôts	56'371.02	1'696'908.17	52'900.00	1'392'430.00
Total	1'743'762.27	2'017'517.22	1'700'811.00	1'666'715.00
Résultat		273'754.95		-34'096.00

→ L'exercice 2024 se solde par un excédent de CHF 273'754.95, le budget prévoyait un découvert de CHF 34'096.00.

Aperçu par dicastère

Administration

	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Législatif et exécutif	78'279.40	27'926.00	90'200.00	23'860.00	86'189.58	31'635.00
Services généraux	261'293.64	15'052.25	244'712.00	12'600.00	261'128.40	13'000.50
Totaux	339'573.04	42'978.25	334'912.00	36'460.00	347'317.98	44'635.50

Variation -0.62%

→ La différence vient des imputations internes qui ont été plus élevées que prévues au budget. Notamment l'imputation interne des vacances du Conseil communal ainsi que celle du salaire de l'employé à l'édilité.



Commune de Châtel-sur-Montsalvens

Ordre et sécurité publics, défense

	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Questions juridiques	15'700.35		16'300.00		10'963.15	
Service du feu	18'864.15	14'737.50	21'900.00	15'000.00	24'263.80	15'251.75
Défense	1'461.15		1'850.00		177'418.05	181'300.00
Totaux	36'025.65	14'737.50	40'050.00	15'000.00	212'645.00	196'551.75

Variation **-15.02%**

- La participation financière au Secours Sud Fribourgeois et les frais d'entretien des hydrants ont été moins élevés que prévus au budget.
- Pour le service du feu, les revenus correspondent aux taxes non-pompiers encaissées et reversées au SSF.
- Dans les comptes 2023, les revenus et les charges pour la défense correspondent au versement du solde résiduel des fonds communaux de contribution de remplacement pour les abris PC.

Formation

	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Ecole primaire I (école enfantine)	28'058.95		28'000.00		25'745.00	
Ecole primaire II	222'384.60	320.00	216'700.00		182'370.55	405.00
Ecole du cycle d'orientation	126'843.00		126'800.00		120'298.00	
Conservatoire	1'853.55		3'400.00		1'575.25	
Accueil extra-scolaire (AES)	6'938.60		10'170.00		8'263.10	
Ecoles spécialisées	65'326.95		62'800.00		59'293.95	
Formation professionnelle initiale	4'563.65		6'000.00		4'570.30	
Totaux	455'969.30	320.00	453'870.00		402'116.15	405.00

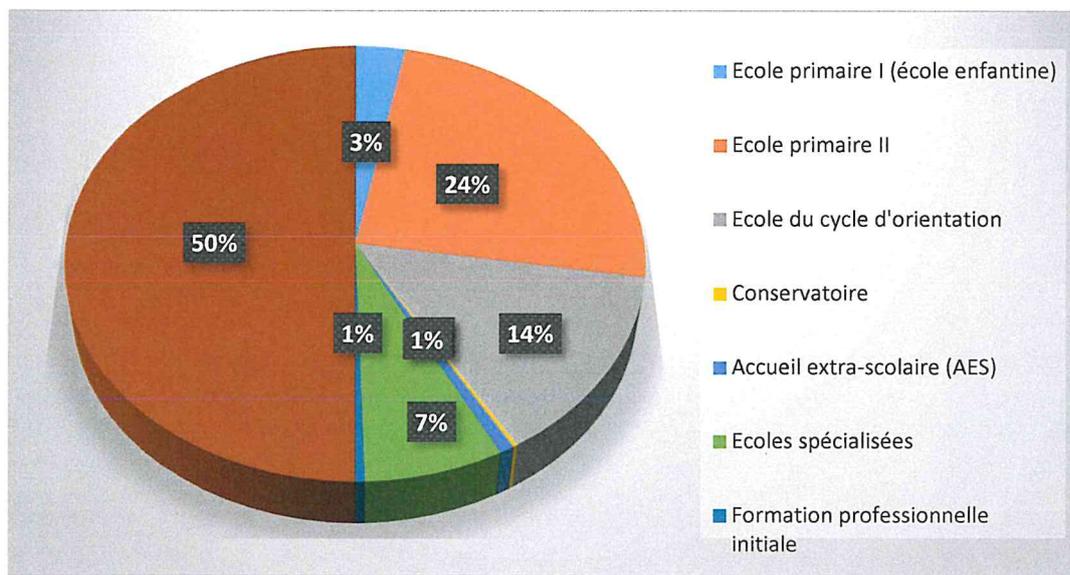
Variation **0.39%**

- Les revenus correspondent à la participation du canton pour les photocopies.
- Les coûts de l'accueil extrascolaire ont été légèrement moins élevés que prévus.
- Les coûts de l'école primaire II ont été plus élevés que prévus au budget.



Commune de Châtel-sur-Montsalvens

Répartition des frais scolaires par catégories



Culture, sport et loisirs

	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Culture, autres	13'082.96	398.00	13'380.00		17'650.90	
Sport et loisirs	38'293.40		32'475.00		40'898.40	
Totaux	51'376.36	398.00	45'855.00		58'549.30	

Variation **11.17%**

→ L'entretien des sentiers et chemins pédestres a été plus élevé que prévu au budget.

Santé

	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Hôpitaux, établissements médico-sociaux	91'796.15		96'430.00		85'350.40	
Soins ambulatoires	71'931.05		75'915.00		65'887.40	8'338.00
Prévention	1'135.50	469.90	1'900.00	1'300.00	2'331.30	1'007.95
Totaux	164'862.70	469.90	174'245.00	1'300.00	153'569.10	9'345.95

Variation **-4.95%**

→ Ce chapitre est constitué de charges liées données par le canton et le district.

→ Le revenu de CHF 469.90 correspond à la participation des parents aux frais dentaires des enfants suivis par la cabine dentaire.



Commune de Châtel-sur-Montsalvens

Prévoyance sociale

	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Invalité	101'301.50		99'500.00		94'949.05	
Famille et jeunesse	14'603.80		9'800.00		11'095.40	
Chômage	6'641.50		6'400.00		6'438.00	
Aide sociale et domaine de l'asile	60'499.80		63'805.00	1'300.00	58'835.75	
Totaux	183'046.60		179'505.00	1'300.00	171'318.20	

Variation **2.72%**

- Ce chapitre est constitué de charges liées données par le canton et le district.
- Les subventions aux crèches ont été plus élevées que prévues au budget.

Transports et communications

	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Circulation routière	131'427.01	24'986.75	114'509.00		96'675.34	22'116.30
Transport public	21'026.65	1'241.00	20'000.00		18'265.00	3.95
Totaux	152'453.66	26'227.75	134'509.00		114'940.34	22'120.25

Variation **-6.16%**

- Les revenus correspondent à l'imputation interne du salaire de l'employé à l'édilité qui a effectué pour d'autres dicastères notamment pour l'entretien des sentiers pédestres.
- Durant l'année 2024, plusieurs trous et fissures ont été rebouchés sur les routes de Biffé et du Vernex, ainsi qu'en haut du village direction déchetterie.
- Un câble de l'éclairage public à La Larisse a dû être remplacé.
- Le curage des canalisations n'avait pas été fait ces dernières années. Ce travail a été effectué en 2024 et a été plus conséquent que prévu.



Commune de Châtel-sur-Montsalvens

Protection de l'environnement et aménagement du territoire

	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Approvisionnement en eau	79'140.55	79'140.55	70'106.00	70'106.00	67'119.15	67'119.15
Traitement des eaux usées	110'619.85	110'619.85	107'069.00	107'069.00	108'562.30	108'562.30
Gestion des déchets	47'710.30	41'867.25	43'666.00	37'800.00	50'035.53	40'797.90
Protection des espèces et du paysage	200.00				200.00	
Cimetière	279.44		500.00		802.35	
Aménagement du territoire	17'020.70	3'450.00	17'424.00	5'250.00	20'242.60	8'450.00
Totaux	254'970.84	235'077.65	238'765.00	220'225.00	246'961.93	224'929.35

Variation **7.30%**

- L'augmentation des charges, par rapport au budget, est due aux divers travaux de fouilles et de réparation suite à une fuite d'eau consécutive dans le quartier de Planavy.

Economie publique

	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Agriculture	1'010.00		500.00		510.00	
Sylviculture	7'465.15	400.00	6'900.00		7'607.90	
Tourisme	40'637.95		38'800.00		39'818.05	
Totaux	49'113.10	400.00	46'200.00		47'935.95	

Variation **5.44%**

- Le revenu correspond à une subvention cantonale pour la biodiversité en forêt reçue durant l'année 2024.
- La différence par rapport au budget 2024 est due au versement d'un soutien pour le concours cantonal de bûcheronnage et à la fourniture et pose de 4 panneaux d'information pour le sentier des patrimoines de la Jogne.



Commune de Châtel-sur-Montsalvens

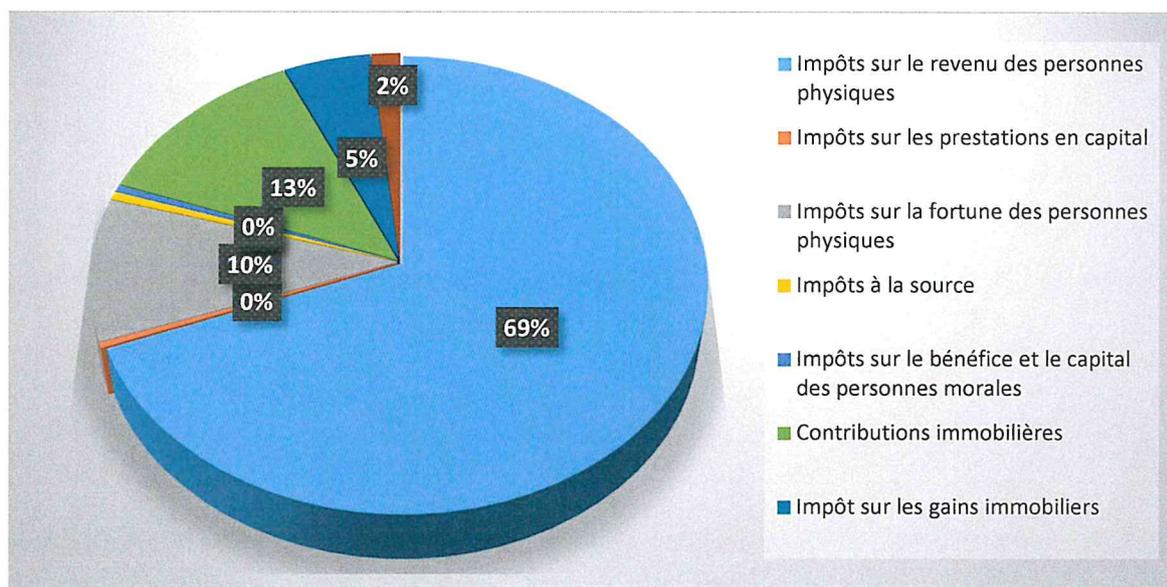
Impôts

	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Finances et impôts	56'371.02	1'696'908.17	52'900.00	1'392'430.00	68'316.91	1'455'548.28
Totaux	<u>56'371.02</u>	<u>1'696'908.17</u>	<u>52'900.00</u>	<u>1'392'430.00</u>	<u>68'316.91</u>	<u>1'455'548.28</u>

Variation **22.47%**

- Les rentrées fiscales, notamment les contributions immobilières et les impôts sur le revenu et la fortune, ont été plus importantes que les estimations.
- La réserve de réévaluation du patrimoine administratif est amortie de manière linéaire sur une durée de 10 ans, ce qui engendre un revenu chaque année.

Répartition des impôts par catégories



En fin de présentation, **Mme Nicole Piccand** demande à l'assemblée s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas, elle poursuit avec la présentation des indicateurs financiers.



Commune de Châtel-sur-Montsalvens

Annexe aux comptes – Indicateurs financiers

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET	-216.77%	bon
2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT	-407.00%	Cette année, les recettes d'investissement sont plus élevées que les charges. Cet indicateur n'est pas représentatif dans ce cas.
3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS	-1.00%	bon
4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS	74.00%	bon
5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS	3.00%	effort d'investissement faible
6. PART DU SERVICE DE LA DETTE	2.00%	charge faible
7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS	-8472.87%	patrimoine net
8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT	15.00%	moyen

Mme Nicole Piccand relève qu'avec l'introduction de MCH2, l'annexe aux comptes doit comporter différentes informations et tableau, notamment les indicateurs financiers. Pour notre commune, les indicateurs se situent dans la moyenne.

Annexe aux comptes – Etat du capital propre

en francs suisse		Solde au 01.01	Attributions	Prélèvements	Solde au 31.12.2024
29	Capital propre	4'447'846	319'918	59'471	4'708'292
290	Engagements et avances sur financements spéciaux classés dans le capital propre	610'331	46'163	8'641	647'852
291	Fonds classés dans le capital propre	-			-
294	Réserves de politique budgétaire	-			-
295	Réserve liée au retraitement (intro. MCH2)	406'622		50'830	355'792
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	-			-
299	Excédent/découvert du bilan	3'430'893	273'755		3'704'648

Mme Nicole Piccand détaille cette annexe.

Le capital propre de la commune se monte, au 31.12.2024, à CHF 4'708'292.00. Ce montant ne représente pas des liquidités disponibles mais les réserves de la commune. Ces réserves seront utilisées afin d'absorber d'éventuelles pertes des exercices comptables futurs. Le capital propre est composé d'engagement et avance sur financements spéciaux, ce qui correspond aux réserves obligatoires pour les chapitres approvisionnement en eau et traitement des eaux usées.



Commune de Châtel-sur-Montsalvens

La réserve liée au retraitement (introduction de MCH2) représente toutes les réévaluations effectuées lors de la mise en place de MCH2. Cette réserve est amortie de manière linéaire sur 10 ans. Ce qui crée un produit comptable chaque année.

L'excédent/découvert du bilan est composé des bénéfices reportés des années antérieures, de la réévaluation de l'immeuble (partie appartements) et des réserves non affectées constituées les années antérieures et qui ne sont plus acceptées comme telles sous MCH2.

En fin de présentation, **Mme Nicole Piccand** demande à l'assemblée s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas, elle poursuit avec la présentation des comptes des investissements.

b) Comptes des investissements

	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Culture, sport et loisirs	45'304.30	84'315.45	130'900.00		90'572.45	
Trafic et télécommunications	1'598.55		1'400'000.00		88'630.00	
Protection de l'environnement et aménagement du territoire		36'447.35	106'000.00	20'000.00	105'849.05	17'830.00
Finances et impôts	120'762.80	46'902.85			17'830.00	285'051.50
Total	167'665.65	167'665.65	1'636'900.00	20'000.00	302'881.50	302'881.50

Mme Nicole Piccand détaille ci-dessous les comptes d'investissement.

Culture, sports et loisirs :

- CHF 34'353.75 : pour la création de la passerelle St-Blaise terminée en 2024
- CHF 44'315.45 : participation de la commune de Crésuz à la passerelle St-Blaise
- CHF 40'000.00 : subvention perçue par La Mobilière pour la passerelle St-Blaise
- CHF 10'950.55 : étude pour aménagement centre village et place jeux

Trafic et télécommunications :

- CHF 1'598.55 : frais de traitement d'oppositions

Protection de l'environnement et aménagement du territoire :

- CHF 22'613.00 : taxe de raccordement d'approvisionnement en eau
- CHF 13'834.35 : taxe de raccordement à l'épuration

En fin de présentation, **Mme Nicole Piccand** demande à l'assemblée s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas, elle rend la parole à **M. le Syndic**.



Commune de Châtel-sur-Montsalvens

c) Rapport de la Commission financière

M. le Syndic donne ensuite la parole à **M. Cédric Tercier**, Président pour la lecture du rapport.

Rapport de la commission financière - Comptes 2024

*Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs,*

En vue de la séance du 15 avril 2025 avec le Conseil communal ainsi que Madame Nicole Piccand, caissière de notre commune, la CFin a reçu par mail et pour analyse en date du 8 avril 2025, les documents suivants :

- *Les comptes de fonctionnement 2024*
- *Les comptes d'investissements 2024*
- *Le bilan 2024*
- *Les annexes aux comptes*

Nous précisons que dans le cadre de l'examen des comptes communaux, la mission de la CFin se limite à s'assurer que les dépenses de fonctionnement et d'investissements annuelles soient bien conformes à celles prévues dans le budget et que les crédits additionnels ne nécessitent pas recours à une décision de l'assemblée communale.

A ce propos, la CFin a pu échanger et obtenir une réponse à toutes les questions posées concernant les écarts entre les comptes et le budget.

Les comptes de fonctionnement 2024 bouclent sur un bénéfice de CHF 273'754.95 pour un montant total revenus de CHF 2'017'517.22.

Quant aux comptes d'investissements 2024, ils totalisent un montant de CHF 167'665.65.

La CFin a pu prendre connaissance du rapport de l'organe de révision, Fiduconsult Bulle SA, du 10.04.2025 qui atteste que les comptes sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

Nous remercions le Conseil communal in corpore et Madame Nicole Piccand pour leur excellent travail et la maîtrise du budget.

En conclusion et à l'instar de l'organe de révision, la CFin recommande à l'assemblée communale d'approuver les comptes annuels 2024 tels que présentés.

Ainsi fait à Châtel-sur-Montsalvens, le 05.05.2025

*Cédric Tercier, président – Didier Rominger, vice-président - Joël Schuwey, membre -
Françoise Albinati, membre – Sarah Delacombaz, membre*

M. le Syndic remercie **M. Cédric Tercier** pour la lecture de ce rapport ainsi que toute la Commission financière du travail fourni.



Commune de Châtel-sur-Montsalvens

d) Approbation des comptes de fonctionnement 2024

M. le Syndic demande à l'assemblée communale de passer au vote par main levée des comptes de fonctionnement 2024.

Approbation des comptes de fonctionnement 2024 : oui à l'unanimité

d) Approbation des comptes des investissements 2024

M. le Syndic demande à l'assemblée communale de passer au vote par main levée des comptes des investissements 2024.

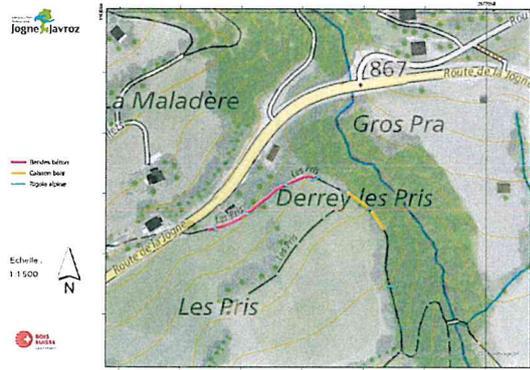
Approbation des comptes des investissements 2024 : oui à l'unanimité

M. le Syndic remercie l'assemblée pour ces approbations et de la confiance témoignée.



Commune de Châtel-sur-Montsalvens

3. Investissement réfection du Saudy



M. le Syndic présente cet investissement. Le Saudy est le chemin descendant vers le lac sur la droite avant la montée sur Crésuz. L'automne passé, un éboulement s'est produit sur ce chemin qui n'est toujours pas refait car faisant partie de cet investissement. Une vision locale a été organisée avec les forestiers. Le glissement de terrain a été provoqué par le caisson en bois qui a lâché et par le déracinement d'un arbre. Les travaux de réfection de la partie éboulement ont été devisés à CHF 40'000.00. Les améliorations foncières (AF) sont venues sur place et ne peuvent rentrer en matière en-dessous de CHF 100'000.00.

Sachant cela, une nouvelle analyse du chemin a été faite. Le départ du chemin est en mauvais état et très pentu. A chaque orage, il se ravine un peu plus malgré la pose régulière de tout-venant. Réflexion a été faite de goudronner deux bandes de roulement sur ce départ de chemin et de rajouter cet investissement à celui des éboulements pour que les AF rentrent en matière.

Coût total estimé de CHF 110'000.00, moins la subvention des améliorations foncières de CHF 70'00.00, total à charge de la commune CHF 40'000.00.

Ce montant de CHF 40'000.00 correspond au premier calcul de réfection de la partie éboulements seulement. Pour le même montant autant profiter de refaire ce chemin pour encore obtenir une subvention qui tendent à être coupées par la Confédération sur les chemins forestiers.

Afin de pouvoir avancer dans cette réfection en automne, l'investissement est présenté à l'assemblée de printemps.

Questions-réponses :

M. Claude-André Rétornaz demande s'il y a une participation des propriétaires concernés par ce chemin.

M. le Syndic répond par la négative car le chemin est entièrement communal aux ayants droits selon inscription au Registre foncier. Lors de la dernière réfection, les travaux plus simples à réaliser avaient été exécutés par les riverains.

M. Luca Bruno demande si le caisson sera réparé de la même façon en bois ou bien en un autre matériau tel que le béton.



Commune de Châtel-sur-Montsalvens

M. le Syndic explique que le caisson sera en bois qui proviendra des coupes d'arbres qui devront se faire avant la création des deux bandes de roulement. Précision donnée que la coupe des arbres sera à charge de la Corporation forestière et non de la commune.

M. Luca Bruno pose la question sur la durée de vie d'un tel caisson.

M. le Syndic relève que l'actuel caisson a bien tenu et que la durée de vie d'un caisson est de 40 à 50 ans s'il est bien refermé et couvert de terre. Un caisson à l'air du temps ne tiendra pas aussi longtemps.

Comme il n'y a plus de questions, **M. le Syndic** demande à l'assemblée de passer au vote de cet investissement par main levée.



PLAN FINANCEMENT Présenté à la Commission Financière

Compte 3420.5010.08

Objet : Réfection du sentier « Le Saudy »

Châtel-sur-Montsalvens, le 14 avril 2025

But de la dépense

Investissement pour la réfection du sentier « Le Saudy » suite aux dégâts provoqués par les intempéries du 21 au 22 novembre 2024.

Plan de financement

Coût total estimé à		CHF 110'400.00
Subvention améliorations foncières (63% des coûts)	/.	CHF 70'000.00
Coût total estimé à charge de la Commune (Sans emprunt bancaire autofinancement)		CHF 40'400.00

Frais financiers du crédit d'investissement

Amortissement 5 % (taux selon durée d'utilisation selon les directives MCHZ)	CHF 2'200.00
Soit amortissement linéaire sur 20 ans	
Si financé par emprunt bancaire – taux d'intérêts passifs moyen actuel 2.5 %	CHF 1'010.00



contact
T +41 (0) 25 321 29 03
commune@châtel-montsalvens.ch
www.châtel-montsalvens.ch

Administration communale
Au Village 2
CH-1883 Châtel-sur-Montsalvens
Suisse

Approbation de l'investissement réfection du Saudy : oui à l'unanimité

M. le Syndic remercie l'assemblée de cette approbation.



Commune de Châtel-sur-Montsalvens

4. Divers

4.1 Proposition nouvel horaire de la déchetterie

M. le Syndic donne la parole à **Mme Agnès Chatelan**. Le Conseil communal a pris bonne note des remarques faites en dernière assemblée. Il a été décidé de maintenir l'horaire du mercredi soir toute l'année. Nouvel horaire de la déchetterie :

- ❖ Mercredi : de 17h00 à 19h00
- ❖ Samedi : de 10h00 à 12h00

4.2 Annonce fermeture de la déchetterie

Mme Agnès Chatelan donne l'information à l'assemblée que la déchetterie sera fermée le samedi 27 septembre 2025 en raison de La Désalpe de Charmey. **M. le Syndic** précise que c'est pour éviter tout accident lors du passage des troupeaux.

4.3 Poubelles à chiens – Sacs à chiens

Mme Agnès Chatelan annonce un changement au niveau des poubelles à chiens. La taxe actuelle pour les détenteurs de chiens est de CHF 25.00. Cette taxe est très basse comparativement à d'autres communes. Le Conseil communal a décidé de la maintenir à CHF 25.00 mais de ne plus fournir les sacs à chiens qui peuvent s'acheter auprès des commerces. L'administration communale en vend au prix de CHF 5.00 les 100 sacs.

M. le Syndic demande s'il y a des remarques. La commune met à disposition ces sacs à chiens. Il a été observé qu'au moment où les sacs sont posés, des propriétaires de chiens vont en tirer par poignées pour faire une réserve.

4.4 Aménagement bâtiment communal

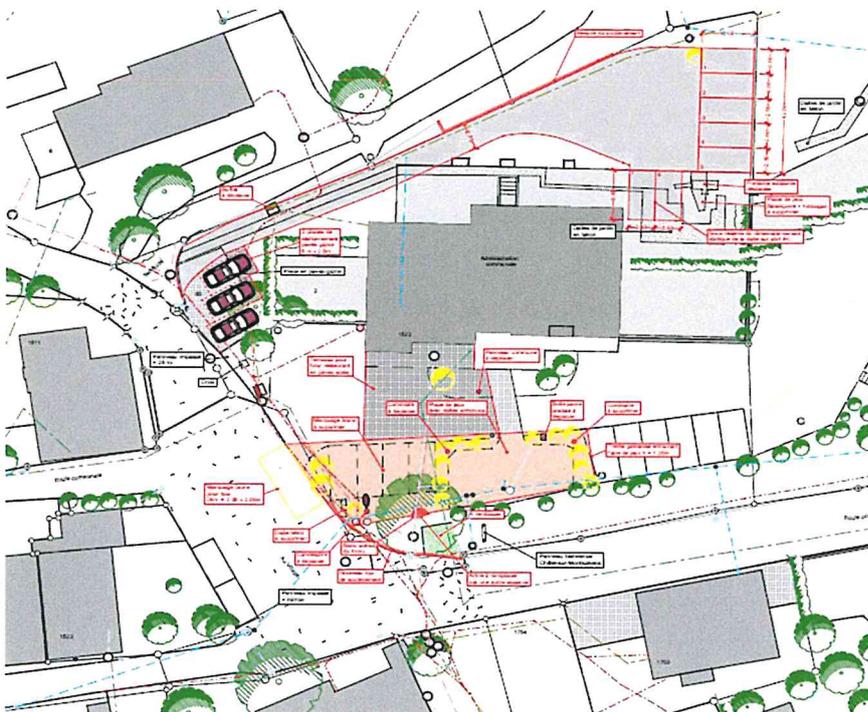
M. le Syndic donne la parole à **M. Cédric Bertschy** qui rappelle le lancement d'une étude pour réaménager le centre du village qui devait être présentée en assemblée d'automne 2024 et qui n'a pas pu l'être. Aujourd'hui, une présentation peut être faite à l'assemblée. Une réflexion a été faite de redynamiser le pourtour du bâtiment communal pour offrir une place de village conviviale.



Commune de Châtel-sur-Montsalvens

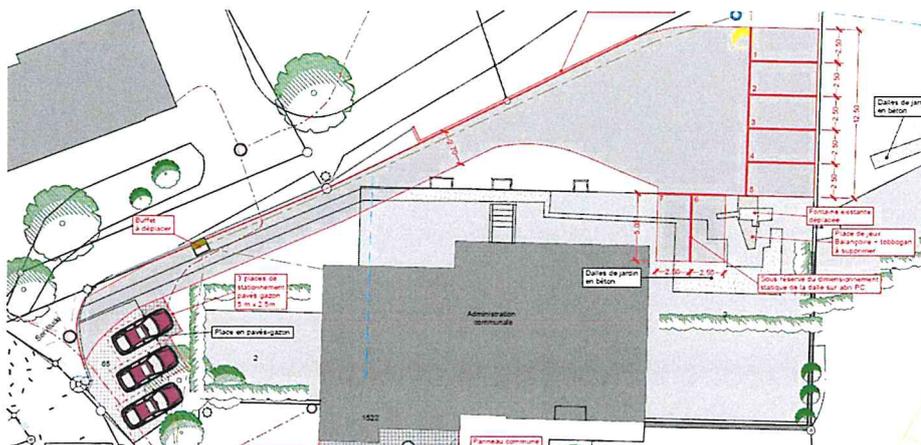
Aménagement général

Sur le plan d'aménagement ci-dessous, **M. Cédric Bertschy** commente les zones prévues : une zone de sécurité sur la route de Biffé marqué par des confettis réalisés avec de la peinture, le traçage de la zone du bus scolaire, l'entrée du bâtiment communal et création d'une épicerie – team-room délimité par une zone de pavage au sol, la zone jeux condamnant les places de parc sur la gauche reportées à l'arrière du bâtiment.



Espace arrière du bâtiment

Sur le plan ci-dessous, **M. Cédric Bertschy** explique que les deux places de parc sur le côté latéral de la route de Biffé sont conservées, et création à l'arrière du bâtiment d'un chemin d'accès et de 7 places de parc soit 3 places de plus que l'état actuel. La création d'un mur de soutènement sera nécessaire.

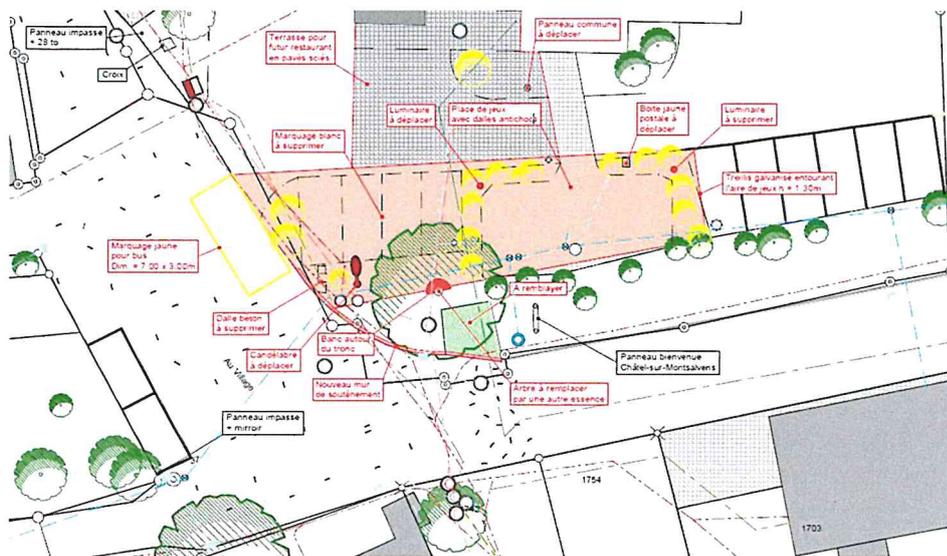




Commune de Châtel-sur-Montsalvens

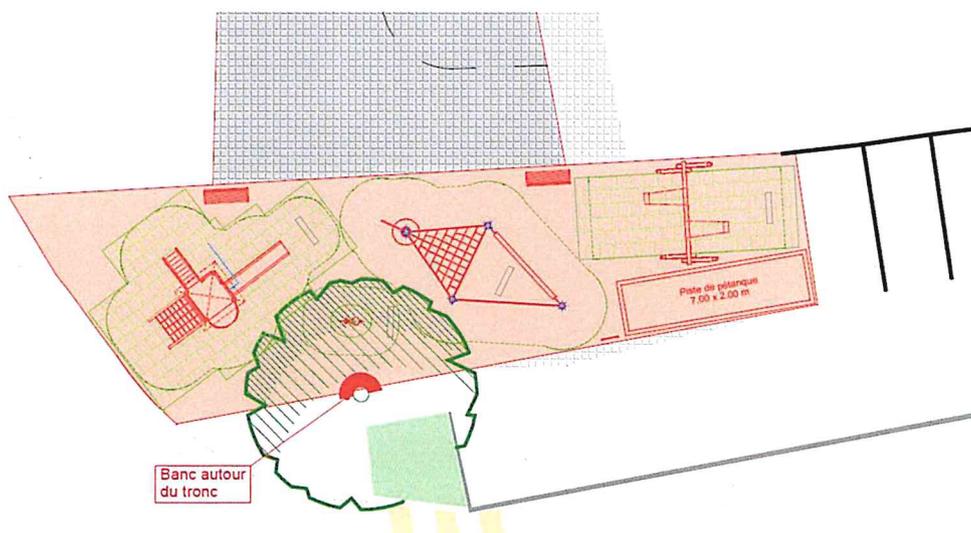
Espace devant le bâtiment

A l'avant du bâtiment, le marquage confettis au sol se retrouve, suppression des 4 places de parc actuelles car redonnées à l'arrière. La fontaine sera conservée mais déplacée à un autre endroit qui sera à définir. La place de l'actuelle fontaine sera réaménagée et constituera l'aire de jeux pour les enfants



Aire de jeux

L'espace jeux sera sécurisé par la pose d'un grillage, relève **M. Cédric Bertschy**. L'optique est de créer une place conviviale autour du nouvel arbre par l'aménagement d'une table et d'un banc en demi-lune. Le mur de soutènement actuel sera réhaussé et sera plus long. Comme déjà mentionné, un nouvel arbre sera replanté en choisissant une essence donnant envie de s'y arrêter. L'actuel tilleul sera abattu. Une piste de pétanque est également prévue. Voici les éléments qui sont ressortis de cette étude.





Commune de Châtel-sur-Montsalvens

Devis estimatif général

M. Cédric Bertschy présente le devis estimatif de l'avant-projet de CHF 224'000.00 TTC à +/- 20 % tout inclus y compris la mise à l'enquête. Le Conseil veut passer maintenant à l'étape de mise à l'enquête et dès l'autorisation de construire reçue de partir en appels d'offres pour pouvoir présenter, en assemblée d'automne, l'investissement réel de cet aménagement et débiter les travaux au printemps 2026.

M. le Syndic précise que l'aménagement du magasin – tea-room n'est pas inclus dans cette offre. La réaffectation de l'appartement actuellement loué, se fera ultérieurement et ne nécessitera pas de gros travaux car la configuration d'un magasin a été conservé.



Commune de Châtel-sur-Montsalvens

24F042 - Aménagement d'une place de jeux publique

Devis estimatif général pour plan financier communal

100 Travaux préparatoires, génie civil, entretien, aménagement		63 000.00 CHF
111 Travaux en régie	4 000.00	
113 Installations de chantier	7 000.00	
117 Démolitions et démontages	11 750.00	
151 Constructions de réseaux enterrés	1 000.00	
181 Aménagements extérieurs	3 000.00	
182 Equipements d'aires de jeux et d'installations sportives	32 000.00	
183 Clôtures et portails	4 000.00	
200 Travaux de génie civil, travaux souterrains		83 000.00 CHF
211 Fouilles et terrassements	23 500.00	
221 Couches de fondation pour surfaces de circulation	8 250.00	
222 Bordures, pavages, dallages et escaliers	6 000.00	
223 Chaussées et revêtements	16 000.00	
237 Canalisations et évacuation des eaux	7 700.00	
241 Constructions en béton coulé sur place	17 500.00	
286 Marquages	3 850.00	
400 Sanitaires, chauffage, ventilation, climatisation		1 000.00 CHF
411 Conduites souterraines, eau et gaz	700.00	
800 Prestations diverses		45 000.00 CHF
822 Autorisations	2 000.00	
823 Taxes, gabarits, Frais géomètres	3 000.00	
870 Honoraires : Ingénieur civil (SIA 32 à 53)	40 000.00	
Divers et imprévus (admis environ 10% du total pour les travaux)		15 000.00 CHF
TOTAL		
Total intermédiaire brut, HT		207 000.00 CHF
TVA	8.1%	16 767.00 CHF
Total travaux TTC arrondi		224 000.00 CHF

Questions-réponses :

M. Lucien Chatelan demande ce qu'il en sera du montage de la cantine du 1^{er} août qui se fait actuellement à l'avant du bâtiment communal.

M. le Syndic répond que la cantine est montée généralement sur les places de parc côté Châtelaine et que cela ne changera rien dans ce nouvel aménagement car il y a suffisamment de place dans ce secteur.

M. Didier Rominger demande quel était le budget de l'ancien projet ?

M. Cédric Bertschy répond qu'il y avait un investissement de CHF 120'000.00 pour l'ancien projet dans le contour en haut du bâtiment. Et pour deux fois le prix, une place plus conviviale peut être envisagée.

M. le Syndic rajoute qu'avec ce projet, l'on arrive avec une place de jeux qui est au bon endroit. Et il y a moins de travaux de terrassement précise encore **M. Cédric Bertschy**.

Mme Sarah Delacombaz relève que le rachat de places de parc pourrait poser problème pour la mise à l'enquête.

M. Cédric Bertschy répond que c'est un gros problème mais que des arguments peuvent être avancés : le village est isolé et qu'actuellement, il y a un manque de places de parc.



Commune de Châtel-sur-Montsalvens

4.5 Déploiement de la fibre optique

M. Cédric Bertschy se réfère aux courriers reçus par toutes et tous annonçant le « débarquement » de la fibre optique à Châtel-sur-Montsalvens. Séance d'information organisée demain soir à 19h00 dans cette même salle, par les sociétés ftth.fr et Swisscom pour expliquer les travaux pour qu'en fin d'année, le village puisse être raccordé en service.

4.6 Nouveau site internet communal

M. Cédric Bertschy annonce la mise en ligne du nouveau site internet communal plus sécurisé. Passage à la digitalisation pour l'obtention de diverses attestations du Contrôle de l'habitant. Le site précédent ne répond plus aux critères actuels.

Le nouveau site www.chatel-montsalvens.ch est actif depuis hier, donnant accès au portail virtuel DIGI-FR et à la location de la salle communale à l'heure, à la demi-journée ou à la journée.

Il invite l'assemblée à aller le consulter et si commentaires à les communiquer à la commune.

M. le Syndic informe que la vente de tous biens immobiliers peut être publiée gratuitement sur le site internet communal.

Divers – Questions ?

M. le Syndic demande s'il y avait des questions dans les « Divers ».

M. Claude-André Rétornaz demande par quoi en sont les travaux de la route de Biffé.

M. le Syndic répond qu'une séance de conciliation a été organisée pour traiter une opposition ; l'élément qui en est ressorti est en analyse auprès du canton pour essayer de régler l'opposition avec cet élément.

M. Claude-André Rétornaz intervient en disant que cela n'est pas encore pour cette année.

M. le Syndic répond qu'il y aura encore l'étape de mises en soumissions.

M. Luca Bruno a constaté le budget d'investissement prévu pour la séparation des eaux claires et usées, pourrait-il être un peu plus informé ?

M. le Syndic répond que l'entier du quartier du Sendey est en séparatif jusqu'au collecteur principal du fond qui est en unitaire de même que le quartier de La Larisse. C'est le cas de quasi tout le village. Dans le projet de réfection de la route de Biffé, il est prévu de mettre en séparatif tout le centre du village. La mise en séparatif est bien avancée mais il manque les collecteurs principaux pour reprendre ces semi-séparatifs par habitation. Les plans du PGEE seront remis à jour avec ces collecteurs manquant pour pouvoir ensuite débiter les travaux.

M. Luca Bruno relève que toutes les eaux de pluie sont envoyées à la STEP.

M. le Syndic répond que jusqu'à aujourd'hui ce n'était pas si grave car toute la Vallée était dans le même cas. Les communes de Crésuz et Jaun ont de l'avance dans cette mise en séparatif. Il y a un nouvel élément qui est que depuis la STEP de Charmey, une conduite va rejoindre la STEP de Broc. La station de Charmey ne sera plus une station d'épuration mais une station de désablage avant la descente par Motélon ; sur la descente du Pissot il y aura un turbinage. Raison pour laquelle il est important de désabler avant d'envoyer au turbinage car le sable abîme les turbines. La nouvelle association englobe 17 communes avec une remise à jour des clés de répartition pour les frais de fonctionnement de la future STEP de Broc et pour les investissements.



Commune de Châtel-sur-Montsalvens

Plus les séparatifs sont en place, plus les communes sont avantagées dans ces clés de répartition car les eaux claires arrivant à la STEP de Broc vont compter pour beaucoup dans les frais par commune.

Dans l'ensemble, le village est déjà bien avancé en séparatif mais les plus gros frais à venir sont la pose de collecteurs principaux.

Il y aura un montant à faire figurer dans les investissements de cet automne pour ce PGEE.

Pour cette mise à jour, les frais d'ingénieurs sont conséquents et ne peuvent pas passer dans le fonctionnement.

Autre élément, la pression de l'ensemble des communes par rapport au diamètre de la conduite qui va descendre à Broc. En principe, un diamètre de 300 suffirait mais à voir avec le volume des eaux de pluie actuel. Charmey n'a pas la même avancée que Châtel dans la mise en séparatif.

La commune a mis en séparatif par étape en profitant de tous les terrassements qui se sont faits.

La commune de Jaun a mis en séparatif dès le début ayant la rivière adéquate pour se permettre cet exercice.

La commune de Crésuz a pu entreprendre cette mise en séparatif consécutive à une importante rentrée d'impôts, utilisée à bon escient.

M. Luca Bruno demande ce qu'il en coûterait dans un ordre de grandeur ?

M. le Syndic répond que dans le dernier PGEE, il était question de 1,5 millions ; moins cher aujourd'hui au vu de tous les travaux entrepris et cela pourrait se monter à 1 million.

M. Luca Bruno rajoute qu'il faut tenir compte de l'agrandissement futur du village.

M. le Syndic répond que la conduite va prendre toute la vallée et qu'une réserve a été constituée ; tout va être envoyé sur Charmey concernant le village et reparti du désableur en direction de Broc. La mise à l'enquête de cette conduite va débiter. A Broc, une conduite en 300 a déjà été posée sur la partie du remblai des Agges car la conduite de Motélon va descendre sur Broc-Fabrique pour repartir sur la STEP de Broc. Lors des travaux des CFF pour l'arrivée du RER à Broc-Fabrique, la conduite a été posée en forage dirigé depuis la croisée de Motélon jusqu'à Broc-Fabrique sous les rails du train. Cette conduite est bouchonnée et remplie de gravier pour ne pas qu'elle s'écrase.

M. Luca Bruno demande si la conduite est en polypropylène ou en fonte.

M. le Syndic répond qu'elle est en polypropylène et ce tronçon de conduite a déjà coûté CHF 400'000.00.

Clôture de l'assemblée

M. le Syndic remercie tous les participants à cette assemblée car il est toujours intéressant d'avoir à répondre à des questions diverses. Comme de coutume, un apéritif est servi par la commune pour continuer les discussions.

L'assemblée communale se termine à 20h54

Le Syndic
Eric Barras

La Secrétaire
Marlène Rime-Jordan